

Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault
commune de Le Blanc (Indre)**

MARIAGE

Le Blanc 29 novembre 1880

1/2

N^o 34. L'AN mil huit cent quatre-vingt-neuf, le vingt-neuf
du mois de Novembre à dix heures du soir par devant
Alphonse, Debrade, Nous Pâges, Pierre maire
et de Marie Josephine
Marthe, Nelly Duard, officier de l'Etat civil de la commune du Blanc,
canton du dit département de l'Indre, sont comparus
en la Maison commune Alphonse, Debrade
âgé de vingt six ans, né à la Guerche le 25 octobre 1864,
demeurant à Chateauroux, profession de pharmacien,
demeurant à Chateauroux, département de l'Indre,
fils majeur de Gilbert, Debrade, profession d'agriculteur
demeurant à Heray, département du Cher
et de feu, Louise, Jeanne, Adèle, Barreau
profession d' et demeurant à
demeurant à le pere ci présent consentant,
Et Marie, Josephine, Marthe, Nelly, Duard,
âgée de vingt trois ans, née à St Gaultier le 18 Janvier 1867, département de l'Indre,
profession d' (Sante) demeurant au Blanc,
demeurant à l'Indre, fille majeure de Joseph, Etienne
Duard, profession de juge de paix demeurant au Blanc,
demeurant à l'Indre, et de Marie, Philomine,
Eliza, Poitrenaud, décédée, profession
d' demeurant à
demeurant à le pere ci présent consentant

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre ce
et dont les publications ont été faites au Blanc, les dimanches quatorze
vingt-sept, Novembre présent mois, à Chateauroux, les mêmes
dimanches quatorze vingt-sept Novembre courant.

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à la
réquisition, après avoir donné lecture, 1^e, de toutes les pièces produites à l'appui
présent Acte; savoir:

Actes de naissance du futur époux, actes de
naissance de la future épouse, actes de décès
de la mère du futur époux, actes de décès de la mère

" chry

de la future épouse & certificat de nos oppositions

2^e du chapitre VI, titre V. du Code civil, intitulé: du Mariage

Nous avons demandé au futur Époux et à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mari et Femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement; nous avons déclaré, au nom de la loi que *Alphonse, Debradel, marié Josephine Martine, Nelly, Suaro*, étaient unis par le mariage.

Interpellés de répondre si Oui ou Non, il a été fait un Contrat de mariage, ont répondu que *Oui* et que l'acte a été reçu par
 M^r *Suaro* Notaire à *Saint Gaultier*
le vingt trois Novembre mil huit cent quatrevingt.
 De tout quoi nous avons dressé acte en présence de *Sinoy, Suaro, André*

(de l'épouse)

âgé de soixante onze ans, profession de propriétaire
 demeurant à *Chateauroux* département de l'Indre
 et de *Armand, Suaro*, cousin de l'épouse

âgé de trente six ans, profession de notaire
 demeurant à *Saint Gaultier* département de l'Indre
 et de *Achille Lainet*, cousin de l'épouse

âgé de trente un ans, profession de fermier
 demeurant à *Sebeau*, commune d'Ignolle, département du *Eure*
 et de *Ferdinand, Debradel*, frère de l'épouse

âgé de vingt six ans, profession de vétérinaire au 8^e Hussards
 demeurant à *Lyon* département du *Rhone*

Lecture faite du présent acte les parties comparquées et les témoins ont
 déclaré savoir signer *J. Suaro*

Debradel *M. Suaro* *Debradel*
Lainet *Suaro* *Debradel*
E. Delbos *Juge* *Suaro*